



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

47

Suppléants ayant voix
délibérantes :

--

Conseillers représentés :

6

Total votants :

53

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20200130-04

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JANVIER 2020 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 23 janvier 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 30 janvier 2020 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, , Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Alain CHASSAGNE, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Christiane SAMSON
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Bernard VIGNAUD à Pépita RODRIGUEZ
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Nicole GIRY à Martine MUNOZ

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : André IMBERDIS, Carine BRODIN, Paul SABATIER, Thierry DEGLON, Françoise KORZCENIUUK.

Secrétaire de séance : Hélène BOUDON

**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)
DU PAYS DE COURPIERE 2016-2021
DEMANDES DE CONTRIBUTIONS**

Rapporteure : Christiane SAMSON, Vice- Présidente

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Courpière n°16-09-2016 du 29 septembre 2016 approuvant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

Vu la convention du PIG du Pays de Courpière n° 063-08-16 du 25 octobre 2016 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de Communes du Pays de Courpière ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 de la convention du PIG du Pays de Courpière ;

Vu l'avenant n°1 à la convention du PIG du Pays de Courpière du 27 août 2017 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

La rapporteure expose au Conseil Communautaire que dans le cadre du PIG du Pays de Courpière, la Communauté de Communes a reçu 7 dossiers de demandes de contributions de la part de propriétaires occupants.

Ces dossiers sont établis sur des montants prévisionnels ; ils concernent :

Prénom / Nom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Marcel CHALUS et Maria LOPES DE OLIVEIRA	Aubusson-d'Auvergne	4 740,00 €	10 % (précarité énergétique)	474,00 €
Jean-Claude GOUTTERATEL	Aubusson-d'Auvergne	18 368,94 €	10 % (précarité énergétique)	1 837,00 €
Emilio VERBICARO	Augerolles	18 645,00 €	10% (autonomie)	1 865,00 €
Émilie DAURIAT	Courpière	7 761,50 €	10 % (précarité énergétique)	776,00 €
Daniel et Maryse MAZELLIER	Courpière	35 876,09 €	10 % (précarité énergétique)	2 000,00 €
Lyne REVEL	Courpière	8 911,39 €	10 % (précarité énergétique)	891,00 €
Bernard VAURICE	Courpière	17 214,00 €	10 % (précarité énergétique)	1 721,00 €
TOTAL		111 516,92 €	/	9 564,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi des contributions aux propriétaires concernés telles que décrites ci-dessus, pour un montant de **9 564,00 €** ;
- **Autorise** le versement de la contribution après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 53

Conseillers présents : 47

Représentés : 6

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53

Pour : 53

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

